

Rapport de la session de printemps 2024

Du 26 février au 15 mars 2024

Par Christian Steiner, secrétaire du groupe

Un peu plus ?

Billet de ski pour les conseillers fédéraux, parachutes dorés pour les directeurs d'office à Zurich, bonus, augmentation de salaire ou tout simplement une 13^{ème} rente AVS. Au final, chacun pense pour lui-même. C'est encore mieux si l'on peut se convaincre que l'on a « mérité » de recevoir de l'argent supplémentaire, ce qui nous permet de ne pas avoir mauvaise conscience. Il y a encore d'autres bonnes causes : des allocations familiales plus élevées, plus d'argent pour les réfugiés, l'extension de l'aide au développement, l'amortissement des primes d'assurance maladie ou le financement de délégués à l'égalité des sexes. Le problème, c'est qu'on finit par manquer de l'argent des autres, comme le disait Margaret Thatcher.

L'Allemagne ou la France sont des « bons » exemples de ce qu'il ne faut pas faire. La semaine de 30 heures, le congé parental ou la retraite, à chaque fois le citoyen est mis à contribution. Rien que pour la retraite, les prélèvements sur les salaires devraient passer à 22,8 pour cent en Allemagne d'ici 2035. Un salarié devrait ainsi céder près d'un quart de son revenu uniquement pour cette prestation sociale. Heureusement, la Suisse n'en est pas encore là, mais la tendance va malheureusement aussi dans ce sens.

Nous vous laissons découvrir ce qui a fait sensation à Berne ces trois dernières semaines !

1 Tout le monde oublie la classe moyenne

Comment l'AVS doit-elle être financée à l'avenir ? Cette question a fait couler beaucoup d'encre durant la deuxième moitié de la session, que ce soit dans la salle des pas perdus ou dans les médias. Le PLR a pris position très tôt et clairement :

- Premièrement, la 13^e rente AVS sera versée à partir de 2026. Le respect de la décision populaire l'exige.
- Deuxièmement : le PLR rejette un financement exclusivement par le biais d'une augmentation de contributions salariales et/ou des impôts. Il convient de respecter la classe moyenne qui travaille et qui, comme on a pu le lire cette semaine dans différents médias, ne doit pas être davantage ponctionnée.
- Troisièmement, le PLR ne fait pas de compromis sur le frein à l'endettement. Il convient de respecter les générations futures afin de ne pas leur laisser une montagne de dettes.

Il s'agit maintenant d'attendre les idées de la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, même si, avouons-le, elle a donné l'impression d'être un peu désemparée le 3 mars dernier lors qu'il a s'agit de commenter les résultats. Même constat du côté du PS, qui a fait tourner la (mauvaise) boîte à idées la semaine dernière :

- Ainsi, le PS a proposé de baisser les cotisations LPP, ce qui entraînerait une diminution de 20 % de la rente du deuxième pilier, comme l'a calculé le conseiller national Andri Silberschmidt.
- Ou encore l'ancien chef des syndicats, Paul Rechtsteiner, qui a évoqué un affaiblissement de l'assurance-chômage. Une proposition irresponsable qui se ferait au détriment de la population active qui dans un contexte où la situation économique demeure incertaine.

Le président du parti Thierry Burkart l'a dit dans différents médias : pour compenser les 800 millions supplémentaires (20,2 % des dépenses de l'AVS) qui seront versés à l'AVS à partir de 2026 et qui mettront ainsi les finances fédérales encore plus en difficulté, il faut chercher des possibilités d'économie. Le PLR salue donc la mise en place par le Conseil fédéral, sous la direction de la ministre des finances Karin Keller-Sutter, d'un groupe d'experts chargé de procéder à un examen systématique des tâches et des subventions. Dès 2026, le Conseil fédéral lancera une réforme structurelle de l'AVS afin de garantir qu'en plus de la 13^{ème} rente, les douze autres soient financées de manière durable.

Au vu des tâches herculéennes qui s'annoncent en matière de politique financière, il est essentiel que le prochain projet du PS, l'initiative dite d'allègement des primes (coût : 4 à 5 milliards par an), soit rejeté. Le PLR prend la tête du comité interpartis afin de s'engager avec force et conviction pour un non en juin prochain.

2 La migration fait bouger les choses !

Au cours de la dernière semaine de session, une série d'interventions sur le thème de la migration ont été traitées en une journée à la Chambre des Cantons. Ainsi, des décisions positives ont été prises en faveur d'une politique migratoire ferme, mais juste. Le Conseil fédéral a notamment été invité à faciliter l'accès au marché du travail pour les personnes ayant le statut S, afin de réduire à l'avenir de nombreuses démarches bureaucratiques. Les deux Chambres ont ainsi soutenu, à la suite de nos motions, une application plus conséquente de notre législation. Dans l'intérêt de la crédibilité et de la pérennité du système d'asile, les mesures de lutte contre l'immigration secondaire demandées dans notre motion de groupe ont été approuvées. Malheureusement, l'exigence élémentaire d'une loi conséquente pour le SEM a été supprimée du catalogue de mesures que nous avions demandé, ce qui va affaiblir notre législation. Saluons l'action de notre conseillère aux États Petra Gössi et du conseiller aux États Andrea Caroni dans le domaine de la migration. Le Conseil des États a soutenu l'idée d'un accord de transit pour le rapatriement des Érythréens déboutés, une procédure conséquente contre les partisans violents du régime ainsi qu'un rapport visant à examiner une éventuelle taxe sur l'immigration.

3 Loi sur les douanes : le Conseil national passe au peigne fin un projet mammouth

Le dossier sur lequel figuraient les propositions de la commission et les propositions de minorités pour les débats au Conseil national comptait pas moins de 490 pages. Avec un tel volume, la loi sur les douanes a établi un nouveau record.

Après avoir créé la grande surprise lors de la session d'été 2023, à la grande joie du PLR, et après que la Chambre des cantons ait décidé d'entrer en matière de justesse (contre la recommandation de la commission), la discussion détaillée a commencé au printemps. La révision totale de la loi sur les douanes a pour objectif de simplifier les procédures et les tarifs et de mettre en œuvre la numérisation dans ce domaine. Il s'agit en outre de la loi-cadre pour l'organisation de la douane après la fusion de la douane et du corps des gardes-frontière.

Les procédures de dédouanement actuelles, tant à la frontière qu'à l'intérieur du pays, sont compliquées et représentent un grand défi pour les PME. Il est grand temps de simplifier ces procédures. Les adaptations nécessaires dans les systèmes des entreprises sont toutefois très complexes et coûteuses. Afin de maintenir les coûts à un niveau aussi bas que possible pour les PME, il est donc impératif de saisir l'occasion de couper les vieilles ficelles de la loi sur les douanes (qui date de 1925) et de numériser les nouveaux processus. Ce projet très important pour l'économie, et en particulier pour les importateurs et les exportateurs, doit être poursuivi.

Lors de la discussion détaillée au Conseil national, le PLR a pu contribuer de manière déterminante à l'élaboration du projet. Partout, les décisions ont été prises dans le sens du PLR. Le PS et les Verts ont ensuite tenté de faire échouer le projet lors du vote final — sans succès. C'est maintenant au Conseil des États de passer au peigne fin ce projet monstrueux et de chercher, le cas échéant, d'autres possibilités d'amélioration.

4 Une loi sur le CO2 légère et sensée

Les politiques ont tiré les leçons de leur défaite devant le peuple et ont adopté une loi révisée sur le CO2 qui se concentre sur ce qui est faisable et renonce à des mesures impopulaires comme une taxe sur les billets d'avion. Le point central du projet est la réduction de moitié des émissions de CO2 d'ici 2030 par rapport à 1990. La réduction doit avoir lieu en premier lieu en Suisse, mais il n'y a pas de chiffre concret. Le Conseil fédéral doit pouvoir le fixer par voie d'ordonnance. C'est important, car il faut avant tout réduire les gaz à effet de serre et peu importe où cela se passe.

La taxe sur le CO2 reste fixée à 120 francs par tonne de CO2. Les deux Chambres veulent en outre investir jusqu'à un tiers des recettes de la taxe dans le Programme Bâtiments, dans la promotion des énergies renouvelables et dans les technologies de réduction des gaz à effet de serre. Le Conseil fédéral voulait consacrer moins de la moitié des recettes à ces fins d'ici 2030 et en redistribuer une plus petite partie à l'économie et à la population. Cela aurait représenté une charge supplémentaire pour la classe moyenne et aurait été le contraire d'une taxe d'incitation.

Le carburant pour l'aviation consommé en Suisse doit être mélangé à des carburants renouvelables. Le Parlement veut réglementer le taux de mélange dans l'accord sur le transport aérien avec l'UE. Les deux Chambres ont décidé que les billets d'avion devront indiquer les émissions en équivalents CO2 pour chaque vol. Les deux Chambres ont rejeté l'idée d'une taxe par vol en jet d'affaires ou privé.

En Suisse, le remboursement de la taxe sur le CO2 ne devrait plus se faire par le biais d'une note de crédit sur la facture de la caisse maladie. Le Conseil fédéral va examiner un changement de système — dans le but de rendre le remboursement plus visible. L'idée est venue de la Commission de l'environnement du Conseil national.

5 L'idée du PLR permet de clore la boucle pour le recyclage des matériaux

Le Parlement a fini d'éliminer les dernières divergences concernant l'initiative parlementaire sur l'économie circulaire. La loi contient différentes mesures visant à préserver nos ressources. La croissance devient ainsi possible sans surexploitation des ressources naturelles. Il convient de souligner la conception de la loi, qui vise une collaboration étroite et forte avec l'économie et renforce sa performance et sa compétitivité. En outre, l'effet de toutes les mesures doit être accéléré par la promotion d'initiatives autonomes et innovantes en échange avec l'économie, la science et la société. L'accent est mis sur les impulsions de l'économie privée. L'initiative parlementaire a été lancée par le PLR et développée sous la présidence du conseiller national Matthias Jauslin dans la sous-commission « Économie circulaire ». Le PLR a ainsi largement contribué à ce que la loi soit adoptée sans problème par les deux Chambres.

En ces temps d'incertitudes croissantes et de pénuries d'approvisionnement, l'économie circulaire peut contribuer à réduire la dépendance vis-à-vis des importations de matières premières et de matériaux en prolongeant la durée d'utilisation et de vie des produits. Cela peut se faire, par exemple, en mettant à la disposition des entreprises des matériaux récupérés par le recyclage ou en prolongeant la durée de vie de produits indispensables tels que les ordinateurs portables et les téléphones mobiles en encourageant les gens à réparer ces objets au lieu de les jeter. Les nouvelles règles concernant les taxes anticipées de recyclage pour le commerce en ligne transfrontalier sont également intéressantes.

6 Le navire est parti

« Chaque affaire politique a une fenêtre de temps pendant laquelle elle peut être bien menée ou justement rejetée. [...] Pour cette affaire, la fenêtre d'opportunité s'est apparemment refermée, notamment parce que les questions de technique sur le plan financier n'ont pas trouvé de réponse ». C'est en ces termes que le chef du groupe PLR au Conseil des États, Hans Wicki, a résumé le dilemme concernant l'introduction d'une taxe au tonnage sur les navires.

La taxe au tonnage est une méthode alternative de calcul de l'impôt sur le bénéfice. La base de calcul ne doit pas être le bénéfice ou la perte effectivement réalisé(e), mais le tonnage net (capacité de chargement du navire) multiplié forfaitairement par un tarif échelonné. Le montant ainsi calculé est ensuite multiplié par le nombre de jours d'exploitation et imposé au taux ordinaire de l'impôt sur le bénéfice. Cette méthode d'imposition des navires est déjà appliquée par une grande partie des pays membres de l'UE. L'introduction de la taxe au tonnage pour les entreprises de navigation sises en Suisse doit permettre de mettre ces dernières sur un pied d'égalité et de faire des efforts pour que cette branche très mobile ne quitte pas le pays. C'est la raison pour laquelle le PLR a soutenu le projet dès le début, notamment au Conseil national, lorsque celui-ci a été le premier à se pencher sur la taxe au tonnage. Lors de la session d'hiver 2022, il l'a approuvée de justesse.

Depuis l'hiver 2022, la situation financière de la Confédération s'est toutefois progressivement aggravée. Au vu du déficit structurel et de l'augmentation des dépenses, il est clair que tout n'est plus possible. De plus, les conséquences financières réelles de l'introduction de la taxe au tonnage restent peu connues. Dans ce contexte, la grande majorité du PLR au Conseil des États a défendu la position selon laquelle la taxe au tonnage n'est pas défendable à l'heure actuelle. Le principe de la taxe au tonnage n'est toutefois pas erroné en soi et il n'est pas exclu que le sujet soit repris ultérieurement. Contrairement au Conseil national, le Conseil des États a décidé de ne pas entrer en matière (par 29 voix contre 15). Conclusion : le bateau est parti, mais il reste à voir comment le Conseil national va naviguer face à la nouvelle situation financière.

7 Oui au DEP, mais pas de cette manière

Le PLR soutient les efforts visant à mettre en place un dossier électronique du patient (DEP) fonctionnel, qui apporte une valeur ajoutée tant aux patients qu'aux acteurs du système de santé. Aujourd'hui, le DEP fait office de dossier dans lequel des fichiers doivent généralement être téléchargés par les patients eux-mêmes et auxquels les fournisseurs de prestations n'ont que rarement accès. L'absence d'échange de données structurées, par exemple pour un plan médical ou un certificat de vaccination, fait que le DEP est aujourd'hui peu répandu.

La proposition de la conférence de conciliation pour un financement transitoire du DEP a été adoptée avec seulement une voix de différence et contre la volonté du PLR. Nous craignons que l'offensive marketing décidée pour un DEP, qui ne contient même pas les données de santé d'un patient ou d'une patiente, ne crée que de nouvelles frustrations. Au cours des débats, le PLR a déposé plusieurs propositions visant à améliorer la loi sur le DEP. Nous avons demandé que les 30 millions de francs demandés puissent également être utilisés pour améliorer l'utilité du DEP et que les fournisseurs de prestations soient obligés de fournir les données. Malheureusement ces deux demandes ont été rejetées.

Nous restons vigilants : la révision totale de la loi sur le DEP sera bientôt adoptée par le Conseil fédéral. Nous nous efforcerons d'améliorer le DEP en y intégrant par exemple le carnet de vaccination, les ordonnances, la carte de don d'organes, etc. Il est également important qu'une exportation des données soit mise en place afin que le dossier soit complet.

8 Engagement suisse en Palestine : entre aide humanitaire et vigilance

Le Conseil national a adopté, par 118 voix contre 59, la motion 23.4338 intitulée « Soutien financier en Palestine. Mise en place d'une task force ». Cette motion, adoptée de justesse par la commission, vise à garantir que les contributions suisses ne financent pas indirectement le terrorisme. Le Conseil fédéral, cependant, a recommandé de la rejeter, arguant que les mesures demandées étaient déjà en cours de réalisation.

Durant les discussions, l'importance de l'engagement du Comité international de la Croix-Rouge et la nécessité de respecter le droit international humanitaire ont été soulignées, tout comme la position de la Suisse sur la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU concernant le Proche-Orient. Un point critique a été la nécessité d'une vérification rigoureuse des flux financiers vers les organisations au Proche-Orient pour empêcher tout abus pouvant soutenir le terrorisme.

Le PLR soutient fermement les efforts visant à garantir une utilisation transparente et éthique de l'aide financière suisse. Nous soulignons l'importance de soutenir la population civile touchée par le conflit, tout en assurant que l'aide ne contribue pas au financement d'activités terroristes. Nous encourageons également le dialogue et la coopération internationale pour trouver des solutions pacifiques et durables au conflit.

Notre parti reconnaît la complexité de la situation au Proche-Orient et l'importance de naviguer prudemment pour soutenir à la fois la paix et la sécurité régionale. Nous appelons à des audits rigoureux et à une surveillance continue des aides fournies, en alignement avec les principes de transparence et de responsabilité. Le PLR reste engagé dans la promotion d'une politique étrangère suisse qui favorise le respect du droit international, la paix et la stabilité globale, tout en veillant à ce que notre aide à l'étranger soit utilisée de manière à refléter ces valeurs fondamentales.

9 Renforcement du brevet suisse : un grand pas en avant pour les PME et les inventeurs

La révision de la loi fédérale sur les brevets en Suisse marque un tournant décisif pour le renforcement de la validité des brevets suisses sur la scène internationale. Désormais, les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les inventeurs auront accès à une procédure de brevetage moins coûteuse et plus sûre, grâce à l'adoption unanime de ce projet par les deux Chambres.

Jusqu'à présent, l'incertitude régnait autour de la validité des brevets suisses. En effet, contrairement à d'autres offices nationaux de brevets, l'Institut Fédéral de la Propriété intellectuelle (IPI) ne se penchait pas sur les critères de nouveauté et d'activité inventive lors de l'attribution d'un brevet. Cette lacune rendait l'obtention d'un brevet européen, bien que plus coûteuse, souvent incontournable pour ceux qui cherchaient une protection solide de leurs innovations. Ce système avait pour effet de dissuader certaines PME de protéger leurs inventions, en raison des coûts élevés impliqués.

Le projet de révision, issu d'une demande du Parlement et porté par le Conseil fédéral, vient changer la donne. Avec cette réforme, l'IPI sera tenu de conduire une recherche approfondie pour chaque demande de brevet

déposé. Ce changement offre aux PME et aux inventeurs une alternative moins onéreuse et tout aussi fiable que le brevet européen, grâce à l'introduction d'un brevet suisse soumis à un examen complet.

En outre, la procédure de recours juridique a été simplifiée, permettant désormais un accès direct au Tribunal fédéral des brevets, sans qu'une procédure d'opposition préalable auprès de l'IPI soit nécessaire. Cette simplification des démarches légales réduit les obstacles pour défendre la validité d'un brevet, rendant le système plus accessible et efficace.

Ce projet a suscité un large consensus parmi les parlementaires, comme en témoignent les votes : 191 voix favorables sans opposition ni abstention au Conseil national, et 44 voix favorables sans opposition ni abstention au Conseil des États. La suppression du droit de recours associatif, sujet de longues discussions entre les Chambres, souligne la volonté de trouver un équilibre entre la protection des innovations et la facilité d'accès au système de brevets.

L'adoption de cette révision de la loi sur les brevets constitue une avancée significative pour le paysage de l'innovation en Suisse. Elle témoigne de l'engagement du PLR et du Conseil fédéral en faveur du soutien à l'innovation, en offrant aux PME et aux inventeurs les outils nécessaires pour protéger efficacement leurs créations, tout en maintenant un système de recours équitable et accessible. Cette réforme contribuera à stimuler l'innovation et la compétitivité de l'économie suisse, en renforçant la confiance des acteurs économiques dans la solidité et la fiabilité du système de brevets national.

10 Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Élection de deux membres (italophones)

L'Assemblée fédérale a élu **Giulia Marelli (PLR, IT)** juge au Tribunal administratif fédéral. Giulia Marelli est greffière auprès des divisions de l'asile du TAF depuis 2022 et a travaillé auparavant comme spécialiste des procédures d'asile au Secrétariat d'État aux migrations.

Élection d'un juge suppléant ou d'une juge suppléante

L'Assemblée fédérale a élu **Arthur Brunner (UDC)** comme juge suppléant au Tribunal fédéral. Arthur Brunner est titulaire d'un doctorat en droit et du brevet d'avocat. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant que greffier, d'abord au TAF, puis au Tribunal fédéral. Il est actuellement vice-président du tribunal administratif du canton de Saint-Gall.

11 Objets du Conseil national

Renforcement des fondations familiales : au Conseil national, les propositions concernant le trust suisse et la fondation familiale ont été discutées simultanément. Le Conseil a logiquement opté pour la voie déjà existante de la fondation familiale, car le trust, dans sa proposition, aurait mené à une charge fiscale disproportionnée. L'extension de la fondation familiale aux fins d'entretien permettra en Suisse une planification successorale et patrimoniale intergénérationnelle. Le patrimoine familial pourra ainsi être planifié sur le long terme, sans devoir recourir à des fondations étrangères. Le Conseil des États a déjà approuvé cette idée, lancée par notre président de parti Thierry Burkart, permettant ainsi au Conseil fédéral de procéder à sa mise en œuvre.

Droit pénal des mineurs cohérent : au cours d'un débat animé, le Conseil national, en tant que deuxième conseil, a durci le droit pénal des mineurs malgré les critiques de la gauche. À l'exception des cas mineurs, il a été décidé que les jeunes meurtriers pourraient être placés en détention, en tant que mesure ultime, pour protéger la société. De plus, il a été décidé que les détenus ne pourraient prendre de congé pénitentiaire qu'accompagnés de personnel de sécurité. Le projet de loi retourne au Conseil des États pour élimination des divergences.

L'âge de vote à 16 ans écarté : après des années de controverse, le Conseil national a définitivement enterré une initiative visant à introduire le droit de vote et d'éligibilité à 16 ans au niveau fédéral. Ces dernières années, plusieurs cantons ont voté sur l'abaissement de l'âge de vote à 16 ans. Presque partout, la réponse a été négative. À ce jour, seuls les jeunes de 16 et 17 ans du canton de Glaris sont autorisés à voter et à participer aux scrutins. En soulignant que l'opinion des cantons est respectée, que la capacité de discernement est nécessaire pour voter et qu'il existe déjà de larges possibilités de participation pour les jeunes, le projet est abandonné.

Loi sur les services d'adresses renvoyée à l'expéditeur : contrairement au Conseil des États, le Conseil national ne souhaite pas, pour l'instant, de service national des adresses. Un projet de loi correspondant a été renvoyé au Conseil fédéral pour révision. La chambre du peuple a pris sa décision contre la volonté de la gauche et des vert'libéraux. Le projet de loi manque de base constitutionnelle pour que la Confédération puisse agir dans ce domaine. De plus, l'utilité pour les citoyennes et les citoyens n'est pas évidente.

Tour supplémentaire pour le droit du nom de famille : le Conseil national a débattu d'un projet pour un droit du nom de famille moderne. La proposition a été renvoyée à la commission préparatoire pour révision. Les doubles noms de famille devraient être possibles à l'avenir, mais uniquement pour les conjoints et non pour les enfants. Une réforme complète, qui concerne également le droit du nom de famille des enfants, pourrait manquer l'objectif de simplification, c'est pourquoi la droite a pu s'imposer pour une libéralisation raisonnable. Il est essentiel que les citoyennes et citoyens aient la plus grande liberté possible dans le choix de leur nom de famille. Toutefois, il n'est pas nécessaire de donner à leurs enfants une multitude de noms de famille avec lesquels ils ne sauraient que faire.

Jalon pour l'E-ID : bonne nouvelle au Conseil national : l'E-ID deviendra réalité, le Conseil national a examiné le projet pour la première fois et l'a approuvé. La décision d'entrée en matière a été prise sans opposition. Le projet passe maintenant au Conseil des États. Cela représente une étape importante et décisive dans la numérisation, initiée entre autres par notre motion de groupe 21.3129. À partir de 2026, la carte d'identité électronique devrait être disponible et constituer la base de la transformation numérique de la Suisse. Le PLR est heureux que ce projet important soit mené rapidement et efficacement.

Gestion de la crise du Credit Suisse : le Conseil national a dû examiner de nombreuses propositions en lien avec la crise du Credit Suisse. Le PLR continue de s'engager pour une place financière forte. Cependant, il est nécessaire de tirer les leçons de cette crise et de définir correctement les orientations pour l'avenir. Le PLR juge donc approprié d'attendre le rapport d'analyse annoncé par le Conseil fédéral pour ce printemps, incluant la révision de la réglementation dite « Too big to fail », afin d'en déduire les mesures nécessaires et appropriées qui seront également viables dans un contexte international. Afin d'éviter les redondances et de ne pas anticiper les travaux du Conseil fédéral, le PLR a retiré sa propre proposition de groupe et a rejeté les autres propositions. Deux propositions ont été renvoyées à la commission préparatoire compétente pour examen approfondi.

Modernisation des rentes pour enfants : les parents recevant une rente AVS et ayant un ou plusieurs enfants mineurs ou n'ayant pas encore terminé leur première formation bénéficient d'une rente pour enfants. Le système actuel favorise les riches et défavorise les personnes dans le besoin, renforçant ainsi les inégalités entre les retraités au lieu de les réduire. Pour corriger cette situation, il est nécessaire de soulager davantage et proportionnellement les parents retraités à faible revenu par rapport à aujourd'hui. Cela peut être réalisé en augmentant les rentes de vieillesse pour ces personnes grâce à des prestations complémentaires plus élevées. Le PLR se réjouit que le Conseil national ait approuvé une motion correspondante de la CSEC-N.

12 Objets du Conseil des États

Renforcement de la protection des victimes de violence domestique : à l'avenir, quitter une relation violente sera considéré comme un cas de rigueur et, après un examen individuel positif, la personne ne perdra plus son statut de résidence. Après le Conseil national, le Conseil des États a également approuvé une modification législative correspondante. Entre autres, le Conseil des États exige en outre que les critères d'intégration de la victime soient toujours respectés, comme nous l'avons demandé dans notre réponse à la consultation. Le projet de loi retourne maintenant au Conseil national pour une harmonisation des différences.

Mandat d'examen pour la réforme du système d'asile suisse : le Conseil des États a adopté un postulat du conseiller aux États Andrea Caroni demandant au Conseil fédéral de fournir une analyse sur la possibilité et les modalités de mise en œuvre des procédures d'asile et de l'exécution des renvois à l'étranger. Cette réflexion est motivée non seulement par la pression sur le système d'asile en lui-même, mais aussi par les nombreuses considérations déjà en cours dans d'autres pays d'Europe et au sein de l'UE sur ce sujet. La Suisse devrait également réfléchir à ces questions et, si nos standards le permettent, participer également.

Mariage des mineurs : le Conseil des États, en tant que premier conseil, souhaite mieux et plus longuement protéger les personnes mariées mineures. Ainsi, un tribunal pourra désormais déclarer un mariage nul jusqu'à l'âge de 25 ans d'un des époux mineurs. Un second point clé du projet est que les mariages de mineurs en Suisse seront généralement invalides si l'un des époux avait son domicile en Suisse au moment du mariage. Cette réglementation vise notamment à prévenir ce qu'on appelle les « mariages de vacances d'été ». Le projet de loi passe au Conseil national.

Quartiers résidentiels sécurisés grâce à des routes principales efficaces : sur proposition du conseiller national Peter Schilliger, le Parlement demande le maintien de la hiérarchie dans le réseau routier. Concrètement, une vitesse de 50 km/h devra être la règle sur les routes principales. Des exceptions pour des raisons de bruit et

de sécurité doivent rester possibles. De plus, la possibilité de réduire la vitesse à 30 km/h ou 20 km/h sur les routes de quartier devrait être conservée. Le PLR se réjouit que, après le Conseil national, le Conseil des États ait également accepté la motion. Avec cette décision, une circulation efficace et fluide sur l'ensemble du réseau routier et pour tous les usagers est assurée. Cela contribue à la sécurité, car une gestion efficace du trafic réduit le trafic de contournement à travers les quartiers résidentiels.

13 Votes finaux

Les chambres fédérales ont conclu la session de printemps vendredi avec les votes finaux. 14 projets de loi ont été définitivement adoptés :

- par 122 voix contre 42, avec 27 abstentions (Conseil national) et 42 voix contre 1, avec une abstention (Conseil des États), **la loi révisée sur le CO2 pour les années 2025 à 2030**, dont les directives visent à réduire de moitié les émissions de CO2 par rapport à 1990 ;
- par 106 voix contre 74, avec 11 abstentions (Conseil national) et 28 voix contre 6, avec 10 abstentions (Conseil des États), **le financement transitoire pour la diffusion du dossier électronique du patient (DEP)**. Il s'agit d'une contribution de 30 millions de francs ;
- par 126 voix contre 65, avec 0 abstention (Conseil national) et 43 voix contre 0, avec 0 abstention (Conseil des États), des **modifications de la loi sur la protection de l'environnement pour renforcer l'économie circulaire**. Le projet introduit également des amendes pour l'abandon et le dépôt de déchets ;
- par 121 voix contre 64, avec 5 abstentions (Conseil national) et 28 voix contre 14, avec 2 abstentions (Conseil des États), des **assouplissements de la loi sur les résidences secondaires**, simplifiant la conversion de bâtiments résidentiels construits avant l'approbation de l'initiative sur les résidences secondaires ;
- par 188 voix contre 3, avec 0 abstention (Conseil national) et 44 voix contre 0, avec 0 abstention (Conseil des États), des **modifications des programmes d'expansion de l'infrastructure ferroviaire** et la nouvelle stratégie à long terme « Perspective ferroviaire 2050 » ;
- par 100 voix contre 66, avec 25 abstentions (Conseil national) et 39 voix contre 5, avec 0 abstention (Conseil des États), une **évolution du mécanisme de Schengen** permettant à la Suisse de continuer à participer à la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen. Il s'agit d'une contribution de 300 millions de francs sur sept ans ;
- par 191 voix contre 0, avec 0 abstention (Conseil national) et 44 voix contre 0, avec 0 abstention (Conseil des États), **la loi modernisée sur les brevets**, qui valorise le brevet suisse pour les inventions ;
- par 190 voix contre 0, avec une abstention (Conseil national) et 44 voix contre 0, avec 0 abstention (Conseil des États), **l'ancrage de la gestion intégrée des risques de dangers naturels** dans la loi sur les constructions hydrauliques ;
- par 150 voix contre 35, avec 6 abstentions (Conseil national) et 33 voix contre 11, avec 0 abstention (Conseil des États), **des modifications de la loi sur les allocations familiales**. Tous les cantons sont désormais tenus d'introduire une compensation des charges entre les caisses d'allocations familiales ;
- par 125 voix contre 66, avec 0 abstention (Conseil national) et 41 voix contre 1, avec 2 abstentions (Conseil des États), **une évolution de l'évaluation de Schengen**, rendant le contrôle de l'acquis de Schengen plus efficace et efficace ;
- par 124 voix contre 66, avec 0 abstention (Conseil national) et 37 voix contre 4, avec 3 abstentions (Conseil des États), **l'augmentation temporaire du nombre de postes de juges** de 65 à 70 postes à temps plein au Tribunal administratif fédéral ;

- par 125 voix contre 66, avec 0 abstention (Conseil national) et 37 voix contre 5, avec 2 abstentions (Conseil des États), **la création d'un poste supplémentaire pour les juges suppléants** au Tribunal pénal fédéral ;
- par 186 voix contre 5, avec 0 abstention (Conseil national) et 44 voix contre 0, avec 0 abstention (Conseil des États), **des modifications de la loi sur le Parlement**. Il s'agit d'une adaptation des bases juridiques pour le traitement du budget fédéral au Parlement et l'inclusion des commissions financières dans les affaires budgétaires ;
- par 191 voix contre 0, avec 0 abstention (Conseil national) et 44 voix contre 0, avec 0 abstention (Conseil des États), **l'accord d'entraide judiciaire avec Panama**.

À l'exception des deux décisions sur l'augmentation du nombre de juges, tous les projets sont soumis au référendum facultatif. La période de collecte des signatures commence dès que les décisions sont publiées dans la Feuille fédérale.

Un référendum est envisagé concernant la contribution suisse à la protection des frontières extérieures de l'UE. Un collectif de gauche appelé « Liberté de mouvement pour tous » cherche des partenaires, comme indiqué dans un communiqué. Selon les informations, le référendum est déjà soutenu par le réseau d'activistes Migrant Solidarity Network.